

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAE 7 G** Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose une subvention de fonctionnement à l'association Face Paris et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation du Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Face Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'association Face Paris (SIMPA 21004 / dossier 2016-01167) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera répartie entre les lignes budgétaires de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi :

- à hauteur de 45.000 euros sur le Chapitre 65, nature 6574, ligne DF55007, rubrique D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris au titre de l'exercice 2016 ;

- à hauteur de 25.000 euros sur le Chapitre 17, nature 6574, ligne DF34019, rubrique 564 du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2016 du budget de fonctionnement du Département de Paris au titre de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**